Tuition, Education, and Textbook Amounts Certificate Certificat pour frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels

Protected B / Protégé B when completed / une fois rempli

T2202A (16) For student Pour l'étudiant

Numéro d'étudiant

\$10,889.87

tudent number – Numéro d'étudiant

008866071

- Issue this certificate to a student who was enrolled during the calendar year in a qualifying educational program or a specified educational program at a post-secondary institution, suc a college or university, or at an institution certified by Employment and Social Development
- Carliada (ESDG).

 Tuition fees paid in respect of the calendar year to any one institution have to be more than \$100. Fees paid to a post-secondary institution have to be for courses taken at the post-secondary level. Fees paid to an institution certified by ESDC have to be for courses taken to get or improve skills in an occupation, and the student has to be 16 years of age or older before the end of the year.
- Do not enter the cost of textbooks on this form. Students calculate the education and textbook amounts based on the number of months indicated in Box B or C below

- Nom du programme ou du cours

- Délivrez ce certificat à un étudiant qui était inscrit, au cours de l'année civile, à un programme de formation admissible ou à un programme de formation déterminé dans un établissement postsecondaire, comme un collège ou une université, ou dans un établissement reconnu par Emploi et Développement social Canada (EDSC).

 Les frais de scolarité payés à un établissement quelconque pour une année civile doivent dépasser 100 \$. Les frais payés à un établissement postsecondaire doivent viser des cours de niveau postsecondaire. Les frais payés à un établissement reconnu par EDSC doivent viser des cours suivis en vue d'acquérir ou d'améliorer des compétences professionnelles, et l'étudiant doit avoir 16 ans ou plus avant la fin de l'année. avant la fin de l'année
- N'inscrivez pas le coût des manuels sur ce formulaire. L'étudiant calcule les montants relatifs aux études et pour manuels d'après le nombre de mois indiqué dans les cases B ou C ci-dessous.

AEESCBASET, BE MASC 998866071 A Eligible tuition fees, part-time and full-time sessions ne and address of student - Nom et adresse de l'étudia Session periods, part-time and full-time Périodes d'études à temps partiel et à temps plein Number of months for: Nombre de mois à : Swarup Arushri Arushri Swarup В С Frais de scolarité issibles pour études ips partiel et à temps From - De 58 Northforest Trail temps par Kitchener, ON, Canad, ON \$6,788.70 N2N 2Z1 2016 2016 00 04 01 04 00 2016 05 2016 80 \$0.00 00 2016 09 2016 12 \$4,101.17 00 04 XXXX XX XX XX XXXX XXXXX XX

> Tota Tota Name and address of educational institution

on for students: See the back of slip 1. If you want to transfer all or part of your tuition, education, and textbook amounts, complete the back of slip 2. University of Toronto, Toronto, ON M5S 1A2 rements pour les étudiants: Lisez le verso du feuillet 1. Si vous désirez transférer une partie ou la totalité de vos frais de scolarité et de vos montants relatifs aux études et pour manuels, remplissez le verso du feuillet 2.

Canada Revenue Agence du revenu du Canada

Tuition, Education, and Textbook Amounts Certificate Certificat pour frais de scolarité, montant relatif aux études when completed / une fois rempli et montant nour manuels when completed / une fois rempli Pour la personne designée

Protected B / Protégé B

T2202A (16) For designated individual

00

80

et montant pour manuels

- Issue this certificate to a student who was enrolled during the calendar year in a qualifying educational program or a specified educational program at a post-secondary institution, such as a college or university, or at an institution certified by Employment and Social Development
- Canada (ESDC).

 Tuition fees paid in respect of the calendar year to any one institution have to be more than \$100. Fees paid to a post-secondary institution have to be for courses taken at the post-secondary level. Fees paid to an institution certified by ESDC have to be for courses taken to get or improve skills in an occupation, and the student has to be 16 years of age or older before the end of the year.
- Do not enter the cost of textbooks on this form. Students calculate the education and textbook amounts based on the number of months indicated in Box B or C below
- Délivrez ce certificat à un étudiant qui était inscrit, au cours de l'année civile, à un programme de formation admissible ou à un programme de formation déterminé dans un établissement postsecondaire, comme un collège ou une université, ou dans un établissement reconnu par Emploi et Développement social Canada (EDSC).
 Les frais de scolarité payés à un établissement quelconque pour une année civile doivent dépasser 100 \$. Les frais payés à un établissement postsecondaire doivent viser des cours de niveau postsecondaire. Les frais payés à un établissement reconnu par EDSC doivent viser des cours suivis en vue d'acquérir ou d'améliorer des compétences professionnelles, et l'étudiant doit avoir 16 ans ou plus avant la fin de l'année. avant la fin de l'année
- N'inscrivez pas le coût des manuels sur ce formulaire. L'étudiant calcule les montants relatifs aux études et pour manuels d'après le nombre de mois indiqué dans les cases B ou C ci-dessous.

Name of program or course – Nom du programme ou du cours AEESCBASET, BE MASC

Name and address of student - Nom et adresse de l'étudian

Swarup Arushri Arushri Swarup 58 Northforest Trail Kitchener, ON, Canad, ON N2N 2Z1

					99000011		
	Session periods, part-time and full-time Périodes d'études à temps partiel et à temps plein			A Eligible tuition fees, part-time and full-time	Number of months for: Nombre de mois à :		
	From		· ·	– À	sessions Frais de scolarité admissibles pour études à Temps		C Full-time Temps
	Y – A	М	Y – A	М	temps partiel et à temps plein	partiel	plein
	2016	01	2016	04	\$6,788.70	00	04
	2016	05	2016	80	\$0.00	00	00
	2016	09	2016	12	\$4,101.17	00	04
	XXXX	XX	XXXX	XX	XXXXX	XX	XX
				Totals Totaux	\$10,889.87	00	08

Name and address of educational institution - Nom et adresse de l'établissement d'enseign

on for students: See the back of slip 1. If you want to transfer all or part of your tuition, education, and textbook amounts, complete the back of slip 2. University of Toronto, Toronto, ON M5S 1A2 sments pour les étudiants: Lisez le verso du feuillet 1. Si vous désirez transfèrer une partie ou la totalité de vos frais de scolarité et de vos montants relatifs aux études et pour manuels, remplissez le verso du feuillet 2.

Canada Revenue Agence du revenu Agency du Canada

Tuition, Education, and Textbook Amounts Certificate
Certificat pour frais de scolarité, montant relatif aux études

Protected B / Protégé B
when completed / une fois rempli et montant pour manuels

T2202A (16)

Pour l'établissement d'enseignement

- Issue this certificate to a student who was enrolled during the calendar year in a qualifying educational program or a specified educational program at a post-secondary institution, such as a college or university, or at an institution certified by Employment and Social Development Canada (ESDC).
- Canada (ESDC).

 Tuition fees paid in respect of the calendar year to any one institution have to be more than \$100. Fees paid to a post-secondary institution have to be for courses taken at the post-secondary level. Fees paid to an institution certified by ESDC have to be for courses taken to get or improve skills in an occupation, and the student has to be 16 years of age or older before the end of the year.

 Do not enter the cost of textbooks on this form. Students calculate the education and textbook amounts based on the number of months indicated in Box B or C below.
- Délivrez ce certificat à un étudiant qui était inscrit, au cours de l'année civile, à un programme de formation admissible ou à un programme de formation déterminé dans un établissement postsecondaire, comme un collège ou une université, ou dans un établissement reconnu par Emploi et Développement social Canada (EDSC).
- social canada (LDSC).

 Les frais de scolarité payés à un établissement quelconque pour une année civile doivent dépasser

 100 \$. Les frais payés à un établissement postsecondaire doivent viser des cours de niveau

 postsecondaire. Les frais payés à un établissement reconnu par EDSC doivent viser des cours suivis en

 vue d'acquérir ou d'améliorer des compétences professionnelles, et l'étudiant doit avoir 16 ans ou plus avant la fin de l'année
- N'inscrivez pas le coût des manuels sur ce formulaire. L'étudiant calcule les montants relatifs aux études et pour manuels d'après le nombre de mois indiqué dans les cases B ou C ci-dessous.

Name of program or course – Nom du programme ou du cours AEESCBASET, BE MASC ent – Nom et adresse de l'étudia

Swarup Arushri Arushri Swarup 58 Northforest Trail Kitchener, ON, Canad, ON N2N 2Z1

				998866071	a etudiant	
	ériodes d'étude	art-time and full es à temps part aps plein		A Eligible tuition fees, part-time and full-time sessions	Number of months for: Nombre de mois à :	
From	– De	`	– À	Frais de scolarité admissibles pour études à	B C Part-time Temps Temps	
Y – A	М	Y – A	М	temps partiel et à temps plein	partiel	plein
2016	01	2016	04	\$6,788.70	00	04
2016	05	2016	08	\$0.00	00	00
2016	09	2016	12	\$4,101.17	00	04
XXXX	XX	XXXX	XX	XXXXX	XX	XX
			Totals Totaux	\$10,889.87	00	08

Name and address of educational institution – Nom et adresse de l'établissement d'enseign

on for students: See the back of slip 1. If you want to transfer all or part of your tuition, education, and textbook amounts, complete the back of slip 2.

University of Toronto, Toronto, ON M5S 1A2

sments pour les étudiants: Lisez le verso du feuillet 1. Si vous désirez transférer une partie ou la totalité de vos frais de scolarité et de vos montants relatifs aux études et pour manuels, remplissez le verso du feuillet 2.

- Complete Schedule 11, Tuition, education, and textbook amounts, to calculate the federal amount you can claim on line 323 of Schedule 1, Federal tax; the maximum amount you can transfer to a designated individual; and the amount, if any, you can carry forward to a future
- Also complete provincial or territorial **Schedule (S11)**, if you resided in a province or territory
- Also complete provincial or territorial **Schedule** (S11), if you resided in a province or territorio other than Quebec on December 31, to calculate the **provincial** or **territorial amount** you can claim on line 5856 of Form 428; the maximum amount you can transfer to a designated individual; and the amount, if any, you can carry forward to a future year. You can claim a **full-time** education amount if you were enrolled in a **qualifying educational program** as a full-time student. Such a program lasts at least three consecutive weeks and requires a minimum of 10 hours of course instruction or work each week in the program (excluding study time). For more information on this and on the **textbook amount**, see Guide P105, Students and income tax at **cra.gc.ca/forms**.
- see Guide P10s, Students and income tax at cra.gc.carrorms.

 You can claim a part-time education amount if you were enrolled in a specified educational program. Such a program lasts at least three consecutive weeks and requires a minimum of 12 hours of instruction or work each month on courses in the program.
- 12 hours of instruction or work each month on courses in the program.
 You can claim a full-time education and textbook amount if you were enrolled as a part-time student in a qualifying educational program and you qualify for the disability amount, or you could not be enrolled full-time in such a program because of a mental or physical impairment, as certified by a medical doctor, optometrist, audiologist, occupational therapist, psychologist, speech-language pathologist, or physiotherapist.
 If you qualified for the part-time education amount for 2015 and you still meet the eligibility requirements in 2016, you do not need to send a new Form T2201, Disability tax credit certificate, to claim the full-time education amount.
 If this is a new claim, you must submit a completed and certified Form T2201. Disability tax

 - If this is a new claim, you must submit a completed and certified Form T2201, Disability tax credit certificate to claim the full-time education amount.
 - If you could not be enrolled full-time in a qualifying educational program because of a mental or physical impairment, you must submit a signed letter from a medical doctor, optometrist, audiologist, occupational, therapist, psychologist, speech-language
- upurneurist, audiologist, occupational, therapist, psychologist, speech-language pathologist, or physiotherapist, stating this.

 For information on the unused current-year tuition, education, and textbook amounts you can transfer, see line 323 in your *General income tax and benefit guide* and, if applicable, line 5856 in the provincial or territorial pages of your forms book.

Complete this area if you were enrolled in an institution cer and Social Development Canada:	tilled by Employment
I was enrolled in the course(s) titled or improve skills in the occupation of	to get

- You can transfer your unused current-year tuition, education, and textbook amounts to one designated individual. That individual can be either your spouse or common-law partner, your parent or grandparent, or your spouse's or common-law partner's parent or grandparent. You cannot transfer your unused current-year amounts to your parent or grandparent, or your spouse's or common-law partner's parent or grandparent, if your spouse or common-law partner claims the spouse or common-law partner amount or amounts transferred from your spouse or common-law partner on his/her tax return.

 If you transfer unused amounts to your spouse or common-law partner, he or she has to complete federal Schedule 2, Federal amounts transferred from your spouse or common-law partner, and, if applicable, provincial or territorial Schedule (S2), Provincial (or territorial) amounts transferred from your spouse or common-law partner.
- territorial) amounts transferred from your spouse or common-law partner

I designa	ate		, my		
(Individ		ual's name) (Relationship to yo		to you)	
to claim:					
(1) \$ _	Federal amount	 on line 324 of his or her federal Schedule 1, or on line 36 of his or her federal Schedule 2, as applicable; 			
(2) \$		on line 5860 of his or	or her provincial or territorial Form 42		
	Provincial or territorial amount	or on line 5909 of his or her provincial or territorial Schedule (S2), as applicable.			
Note 1: Line (1) above cannot be more than line 23 of your federal Schedule 1				e 11.	
Note 2: If you resided in a province or territory other than Quebec on Dec line (2) above cannot be more than line 19 (line 23 for Yukon and of your provincial or territorial Schedule (S11). If you resided in Quebec on December 31, an entry is not required on line (2) at Note 3: If you did not reside in the same province or territory as the design individual on December 31, special rules may apply. For more information, call 1-800-959-8281.				navut)	
				ed	
Student'	s name (print) and signa	ture	Social insurance number	Date	

See the privacy notice on your return

- Remplissez l'annexe 11, Frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels, pour calculer le **montant fédéral** que vous pouvez demander à la ligne 323 de l'annexe 1, *Impôt fédéral*, le montant maximum que vous pouvez transférer à une personne désignée et, s'il y a lieu, le montant que vous pouvez reporter à une année future.
- Sauf si vous résidiez au Québec, remplissez aussi l'annexe provinciale ou territoriale (S11) de la province
- Sauf si vous résidiez au Québec, remplissez aussi l'annexe provinciale ou territoriale (S11) de la province ou du territorire où vous habitiez le 31 décembre pour calculer le montant provincial ou territorial que vous pouvez demander à la ligne 5856 du formulaire 428, le montant maximum que vous pouvez transférer à une personne désignée et, s'il y a lieu, le montant que vous pouvez reporter à une année future. Vous pouvez demander un montant relatif aux études à temps plein si vous étiez inscrit à un programme de formation admissible comme étudiant à temps plein. Un tel programme doit durer au moins trois semaines consécutives et exiger un minimum de 10 heures d'enseignement ou de travail chaque semaine sans compter les heures d'étude. Pour en savoir plus sur ce sujet et à propos du montant pour manuels, consultez le guide P105, Les étudiants et l'impôt, à arc.gc.ca/formulaires.

 Vous pouvez demander un montant relatif aux études à temps partiel si vous étiez inscrit à un programme de formation déterminé. Un tel programme doit durer au moins trois semaines consécutives et exiger un minimum de 12 heures d'enseignement ou de travail chaque mois. Si vous étiez inscrit à temps partiel à un programme de formation admissible et que vous avez droit au
- consécutives et exiger un minimum de 12 heures d'enseignement ou de travail chaque mois.

 Si vous étiez inscrit à temps partiel à un programme de formation admissible et que vous avez droit au montant pour personnes handicapées, ou que vous ne pouviez pas être inscrit à temps plein à un tel programme en raison d'une déficience mentale ou physique attestée par un médecin, un optométriste, un audiologiste, un ergothérapeute, un psychologue, un orthophoniste, ou un physiothérapeute, vous pouvez demander un montant relatif aux études à temps plein.

 Si vous vous qualifiez pour le montant relatif aux études à temps plein.

 Si vous vous qualifiez pour le montant relatif aux études à temps plein.

 Si vous vous qualifiez pour le montant relatif aux études à temps plein.

 Si vous vous qualifiez pour le montant relatif aux études à temps plein double demander le crédit d'impôt pour personnes handicapées pour demander le crédit d'un montant relatif aux études à temps plein.

 Sil s'agit d'une nouvelle demande, vous devez soumettre un formulaire T2201, Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées, d'unent rempli et certifié pour demander le montant relatif aux études à temps plein.

 Si vous ne pouvez pas être inscrit à temps plein dans un programme de formation admissible en raison d'une déficience mentale ou physique, vous devez présenter une lettre signée par un médecin, un optométriste, un audiologiste, un ergothérapeute, un orthophoniste, un psychologue ou un physiothérapeute attestant cette situation.

 Pour obtenir des précisions sur la partie inutilisée pour l'année courante de vos frais de scolarité et de vos montants relatifs aux études et pour manuels que vous pouvez transférer, lisez la ligne 323 de votre Guide général d'impôt et de prestations et, s'il y a lieu, la ligne 5856 des renseignements provinciaux ou territoriaux de votre cahier de formulaires.

Remplissez cette section si vous étiez inscrit à un établissement reconnu par Emploi et				
Développement social Canada :				
J'atteste que j'étais inscrit au(x) cours intitulé(s)	en vue d'acquérir			
ou d'améliorer des compétences professionnelles pour exercer un emploi de	·			

- Vous pouvez transférer la partie inutilisée pour l'année courante de vos frais de scolarité et de vos montants relatifs aux études et pour manuels à une personne désignée, soit votre époux ou conjoint de fait, soit l'un de vos parents ou grands-parents (ou ceux de votre époux ou conjoint de fait). Cependant, vous ne pouvez pas transférer la partie inutilisée pour l'année courante à l'un de vos parents ou grands-parents (ou ceux de votre époux ou conjoint de fait) si votre époux ou conjoint de fait demande le montant pour époux ou conjoint de fait ou les montants transférés de l'époux ou conjoint de fait dans sa déclaration de revenus.
- dans sa déclaration de revenus. Si vous transférez une partie du montant inutilisé de vos frais de scolarité et de vos mont études et pour manuels à votre époux ou conjoint de fait, il doit remplir l'annexe 2 fédérale, Montants fédéraux transférés de votre époux ou conjoint de fait. S'il y a lieu, il doit aussi remplir l'annexe provinciale ou territoriale (S2), Montants provinciaux (ou territoriaux) transférés de votre époux ou . conioint de fait.

	Désignation grands-pare	•	sfert d'un montant à ι	ın époux ou conj	oint de fait, ou à un des parents ou	
Je o	désigne _			_ , mon (ma)	,	
con	nme personn	Nom d) e pouvant den	e la personne)	, - (- ,	(Lien de parenté)	
(1)	Montan	ant fédéral \$\\$ à la ligne 324 de son annexe 1 fédérale ou à la ligne 360 de son annexe 2 fédérale , selon le cas;			e ou à la ligne 360 de son	
(2)	2) Montant provincial ou territorial		à la ligne 5860 de son formulaire 428 provincial ou territorial ou à la ligne 5909 de son annexe provinciale ou territoriale (S2) , selon le cas.			
Rei	marque 1 :		diqué à la ligne 1 ci-de exe 11 fédérale.	ssus ne peut pas	dépasser le montant de la ligne 23	
Remarque 2 :		le 31 décemb de la ligne 19 territoriale (S	(ligne 23 pour le Yuko	à la ligne 2 ci-des: n et le Nunavut) d dent du Québec le	autre que le Québec sus ne peut pas dépasser celui e votre annexe provinciale ou 31 décembre, vous n'avez pas	
Remarque 3 :		la personne d			ne province ou le même territoire que l'appliquer. Pour en savoir plus,	

Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration

ttres moulées) et signature de l'étudiant